

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA JORDANIE, LE 24 OCTOBRE 2013.

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne salue la délégation jordanienne et la remercie de la présentation de son rapport.

Ma délégation note avec satisfaction que, depuis 2009, le Gouvernement jordanien s'est efforcé de donner suite aux recommandations qui lui ont été formulées au premier examen.

Ma délégation note également avec satisfaction que l'élaboration du présent rapport a donné lieu à une large consultation des représentants du centre permanent des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des membres du centre permanent des droits de l'homme.

Sur le plan normatif, de nombreuses lois ont été adoptées et, dans le cadre institutionnel, plusieurs organismes et institutions ont été créés en vue de promouvoir la promotion et la protection des droits de l'homme, dont :

- la Cour constitutionnelle ;
- la Commission électorale indépendante ;
- le syndicat des enseignants ;
- le fonds des pensions alimentaires.

Ma délégation recommande à la Jordanie de ratifier la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie, Monsieur le Président.